

MAIRIE - 187, montée de l'église - 42600 ESSERTINES EN CHATELNEUF

## BORDEREAU ENVOI

SYNDICAT MIXTE SCOT SUD LOIRE  
REÇU LE :

26 SEP. 2013

46, rue de la Télématique  
42952 SAINT-ETIENNE

Pour

SCOT SUD LOIRE  
46, rue de la Télématique  
BP 50811  
42952 SAINT ETIENNE CEDEX 1

De

MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

Téléphone : 04.77.905.08  
Télécopie : 09 71 70 44 81  
Messagerie : mairieessertines-en-chatelneuf@wanadoo.fr

Date d'envoi : 16 septembre 2013

Nombre de pages : 2

Monsieur

Veillez trouver ci-joint :

La délibération du conseil municipal de la commune d'Essertines-en-Châtelneuf du 2 septembre 2013  
concernant l'avis sur le projet du SCOT

Vous en souhaitant bonne réception.

L'Adjoint  
J. CHATAIN



# COMMUNE D'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2013

L'an deux mil treize et le 2 septembre 2013 à 20 heures 30 ,  
Le Conseil Municipal, convoqué le 26 août 2013 , s'est réuni en Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Henri MEUNIER.

**Présents** : MEUNIER Henri - CHAZAL Daniel - CHATAIN Joseph - TRUNEL Josiane -  
PLACE Josiane - PEYRON Noël - GUILLOT Hervé - DAVID Chantal - PASSEL Aurélie  
- AVRILLON Vincent - ROCHIGNEUX Béatrice - SOLLE François -

**Absents excusés** : PREYNAT Michel - MUSY Marie-Valérie -

**Absent non excusé** :

**Secrétaire de séance** : PASSEL Aurélie

N° 36 -2013

**OBJET : Avis sur le projet du SCOT**

Monsieur le Maire rappelle que le précédent SCOT ayant été annulé, un nouveau a été élaboré et arrêté par délibération du 6 juin 2013 par les élus du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire.

Ce projet est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion, plusieurs élus ont fait savoir leur désaccord sur ce projet défavorisant le développement des communes périurbaines comme la notre. Conscient qu'il faut limiter l'étalement urbain, préserver l'activité agricole, le SCOT SUD LOIRE va pénaliser l'école (avec fermeture de classes rapidement), va à l'encontre de la mixité sociale par la flambée des prix des propriétés existantes déjà bâties dans des communes comme celle d'Essertines.

Le Maire propose de voter à bulletin secret :

- POUR : 0
- CONTRE : 7
- ABSTENTION : 5

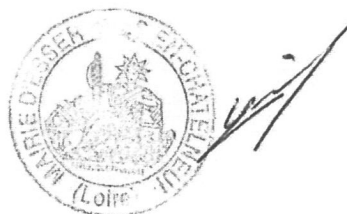
Le Conseil Municipal à la majorité de ses votants donne un avis défavorable au projet du SCOT

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Essertines-en-Châtelneuf, le 2 juillet 2013.

Le Maire  
M. Henri MEUNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200891-20130902-36-2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2013

Publication : 06/09/2013